

Comité syndical du 13 Février 2017

DL 2017_02/11

CONVENTION CADRE AVEC L'ASSOCIATION CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'AQUITAINE

Le Comité Syndical de ValOrizon, légalement convoqué le 3 février 2017, s'est réuni, dans la salle de l'Hémicycle - Hôtel du département, à AGEN, sous la présidence de M. Jacques BILIRIT, Président, le 13 février 2017 à 9h30.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 Jacques BILIRIT, Christophe BOCQUET, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Marie LABIT, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN ;
VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION Patrick COUZINEAU, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alexandre FRESCHI, Francis LABEAU, Jean-Pierre VACQUE, Alain LERDU ;
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS Bernard AJON, Daniel DESPLAT, Alain DE VOS, Marc TRANCHARD, Guy VICTOR, Michel VAN BOSSTRAETEN ;
SMICTOM LGB François COLLADO, Nicolas LACOMBE, Pascal LEGENDRE, Mario LUNARDI, Jean-François SAUVAUD
FUMEL VALLÉE DU LOT Hubert CAVADINI ; Paul FAVAL ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD Auguste FLORIO, Yvon SETZE ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE Eric ALBERTI, Edouard DELORME ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN Jean-Marie CONSTANTIN, Jean-Luc GARDEAU ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DURAS Joël KLEIBER ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC Jean COSSERANT ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE D'AQUITAINE EN PAYS DE SERRES Olivier DAMAISIN.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : Mmes GARGOWITSCH, TONIN, LABIT, MM. ALBERTI, BILIRIT, BOCQUET, CAVADINI, COLLADO, CONSTANTIN, DAMAISIN, DELORME, DERC, DESPLAT, FLORIO, FRESCHI, LABEAU, LEGENDRE, LUNARDI, TRANCHARD, VAN BOSSTRAETEN, VICTOR (21)

Représentés : M. FAVAL par M. CAVADINI, M. GARDEAU par M. CONSTANTIN, Mme GONZATO-ROQUES par M. BILIRIT, M. KLEIBER par M. FRESCHI, Mme LAURENT par M. DAMAISIN, M. LERDU par M. LABEAU, M. MASSET par Mme TONIN, M. SAUVAUD par M. COLLADO, M. VACQUE par M. DERC (9)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Mme Marie LABIT

Nombre de délégués présents : 21/ Représentés : 9

Participants divers : Mme Annie OGER (Paierie départementale)

DL 2017_02/11

CONVENTION CADRE AVEC L'ASSOCIATION CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'AQUITAINE

L'association Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine (CEN Aquitaine) est une association à but non lucratif fondée en 1990 et dont la mission est d'intérêt général. A ce titre, le CEN Aquitaine développe, conformément à la Charte des Conservatoires d'Espaces Naturels, des actions de protection d'espaces naturels par voie de maîtrise foncière ou d'usage, et assure l'étude et la gestion conservatoire ainsi que la mise en valeur durable du patrimoine naturel, des espèces, des habitats et des paysages que recèle la région Aquitaine.

Fort de son réseau de compétences scientifiques, du soutien de bénévoles et d'adhérents, de la collaboration de partenaires multiples et d'une équipe de spécialistes au service de la Nature, le CEN Aquitaine compte aujourd'hui parmi les principaux acteurs de la sauvegarde des milieux naturels sensibles au niveau régional.

Le CEN Aquitaine préserve et gère 64 sites de différents milieux, tourbières, zones humides, pelouses sèches, sites de reproduction des chauves-souris, falaise à rapaces, sites de montagne, verger à tulipes sauvages, forêts alluviales, totalisant plus de 5000 ha.

Le syndicat dispose sur son territoire de propriétés foncières constituant des espaces naturels remarquables du point de vue écologique, paysager et fonctionnel et notamment des zones humides.

Ces milieux naturels peuvent notamment servir de support pour la sensibilisation et la découverte d'un environnement de proximité, dans les limites compatibles avec la conservation des milieux et des espèces sensibles,

Ces milieux peuvent être sujets à un certain nombre de dégradations d'origine naturelle (eutrophisation, atterrissement, fermeture ...) ou humaine (drainage, plantation, creusement ...),

Aussi aux fins d'assurer la gestion écologique des parcelles propriété de ValOrizon sur la commune de Monflanquin (47), il est proposé de signer une convention cadre avec le CEN Aquitaine afin qu'il réalise un appui technique en vue d'opérations de gestion de préservation de la biodiversité, d'amélioration des connaissances sur les espèces et les zones humides, et de valorisation en vue de la préservation des milieux naturels humides sur ces propriétés.

Les actions de la présente convention-cadre feront l'objet de **conventions d'application** d'une durée définie dans celles-ci, déclinant les parcelles désignées ainsi que les actions concernées sur la base des propositions de ValOrizon ou du CEN Aquitaine.

Cette convention cadre est signée pour une durée de 6 ans,

Ceci étant exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les statuts du mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale « ValOrizon », tels que modifiés,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- Article 1 : **AUTORISE** la signature de la convention cadre n°2017ST02 avec l'association conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine,
- Article 2 : **AUTORISE** le Président à signer les conventions d'applications dans la limite des crédits inscrits au budget et de la réglementation en vigueur,
- Article 3 : **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à son exécution.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Résultats des votes

Votants :	30
Pour :	30
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Aiguillon, le 15 février 2017

Le Président,

Publication / Affichage
Le 15 février 2017

Jacques BILIRIT